

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-780523

END
SN

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 12568			
Société : ASICS			
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : ES SATTI TOUNSAM			
Date de naissance : 27/04/87			
Adresse : RIAD ANDALOUSSE MARBELLA 3 IMM TS APPT 20			
Tél. : 06 78 49 07 01 Total des frais engagés : Dhs			

Autorisation CNDP N° : AA-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
PÉDIATRE BIRH A. Bd BIR ANZARANE Angle Rue Kaid Al Achtar Maârif Casablanca			
Date de consultation : 03-01-2023			
Nom et prénom du malade : Béchir ESSÈTTE Age:			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Assystance à la Coopération			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT	
Déclaration de maladie	N° W21-780523
Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.	
Coupon à conserver par l'adhérent(e).	
Matricule :	
Nom de l'adhérent(e) :	
Total des frais engagés :	
Date de dépôt :	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03.01.23	Klo.	=	600.000	INP : 59M38660 BIR ANZAR Achartar Maas PIEH 02 - Casablan

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
 du Fournisseur du Pharmacien du Client du Médecin	03/01/2023	191,40

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

Docteur Khalid TAZI

PÉDIATRE

Diplômé d'Etudes Spéciales de Pédiatrie - PARIS

Ancien Maître Assistant au CHU Avicenne

الدكتور خالد التازي

يختص في أمراض الأطفال والرضيع
خريج الدراسات المختصة في طب الأطفال - باريس
أستاذ مساعد سابقاً بالمركز الصحي الجامعي ابن سينا

03.2.2023

KB ESSetti ♀

3/205

Re-Hospitalisé le plus tôt possible

26,40

Plus colligé



31.8.6

29,50

Dosage des 7



réalise. envoi à 31.

15,50

Perfusion Stents (20 x 20)



1.24,50

Monakini 2mg per 07
dose à faire le 4^{ème} jour
par / semaine - 2 semaines

DR. KHALID TAZI
Pédiatre

Les RIBH - A. Bd BIR ANZARANE
Angle Rue Kaïd Al Achtar Magistral

2582 - Casablanca
RIBH de Casablanca
face INWI

T = 194140

Résidence RIBH "A"

إقامة ربح - A - الطابق الأول - شارع بئر أنزران / زنقة القائد الأسطر - المعاريف - الدار البيضاء : فوق إنوي مقابل سوق السلك القديم
Angle Rue Kaïd Al Achtar Bd. BIR ANZARANE - Maârif - Casablanca : au dessus de INWI en face ancien marché SALK

⌚ : 05 22 25 83 82

GTIN (01) 04260095681805

EXP 04 2025
Lot F3118F01
MFD 04 2022
SN 28H58PM9Y6T8UR7



BOTTU SA
PPV: 124 DH 00



04/19/2025

E10148C00